

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	21/22 (1913)
Heft:	4
 Artikel:	Utopie ou possibilité
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-555951

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Certes, nous croyons que — parfois — la guerre ne peut être évitée,... mais en présence des chiffres que nous venons d'aligner, en présence des misères inouïes que ces chiffres révèlent, on est en droit

de se demander si toute guerre — quelque juste puisse-t-elle paraître — n'est pas une folie faite de champs de carnage, de misères indicibles et de millions engloutis!

D^r M^l.

Utopie ou possibilité

Il y a peu de semaines, un journal de la Suisse centrale publiait un article fort intéressant pour ceux qui s'occupent des blessés, des malades et du ravitaillement en temps de guerre.

L'auteur — un officier de l'Etat-major général — demandait si la Suisse, pour assurer sa neutralité en cas de conflit européen, pour assurer aussi son ravitaillement en blé et en charbon, ces deux produits indispensables à l'existence d'un peuple, ne pourrait pas conclure des traités avec les nations voisines. Il posait la question « Ne pourrions-nous pas offrir notre hospitalité aux blessés des pays qui seraient en guerre autour de nous, leur ouvrir notre frontière, nos hôpitaux, nos cliniques, nos sanatoriums, notre pays où tant d'étrangers viennent recouvrer la santé,... et demander à nos puissants voisins — en échange de ces bons procédés — de nous permettre notre ravitaillement habituel. »

A cette question, le D^r Lardy, de Genève, répond dans le *Journal de Genève* du 27 février 1914, et, sous le titre

La Suisse neutre et ambulancière,
dit en substance ce qui suit:

« Ce rêve humanitaire revient périodiquement et mouille de douces larmes les yeux des gens sensibles.

« Quelques chiffres seulement montreront l'impossibilité de la chose, car si la Suisse veut soigner les blessés et les malades de ses

voisins il faut qu'elle puisse garantir qu'ils seront mieux traités que chez eux. Nos réserves d'armée (depuis cette année seulement) sont prévues pour le traitement de 10,000 malades et de 10,000 blessés pendant trois mois; il a fallu quelque 15 ans pour en arriver à ce résultat.

« Si nous voulons devenir une ambulance internationale pour nos quatre grands voisins, il nous faut, au bas mot, décupler ces chiffres et être prêts à hospitaliser 100,000 malades et 100,000 blessés, et c'est mêmeridicullement peu. Le lit complet, c'est-à-dire avec ses réserves en pansements, médicaments, ustensiles divers, revient à 400 fr.

« Pour loger convenablement ces lits dans des baraqués, il faut compter encore 200 fr. par lit. Total 600 fr., qui, multipliés par 200,000, font 120 millions.

« Ce matériel acheté ne vit pas de l'air du temps, il faut le loger, et cela reviendrait environ à la construction de six arsenaux sanitaires de l'importance de la caserne et de l'arsenal de Genève, encore une dizaine de millions.

« Une grande partie du matériel de pansement et les médicaments doivent être continuellement renouvelés, car ils ne se conservent pas; il faut de ce chef instituer un service de roulement avec l'appui des hôpitaux civils qui consomment les objets détériorables et qu'on remplace au fur et à mesure; on renouvelle ainsi le stock détériorable fréquemment. Serait-il possible de faire ces échanges pour deux cent mille hommes comme pour vingt mille? C'est non seulement douteux, mais certainement impossible, car ces échanges, portant chez nous

sur une somme de 200 mille francs annuels, ne pourraient que difficilement être augmentés.

« Ce renouvellement, qui nous coûte du 5% par an, passerait probablement à 25% en moyenne pour 200 lits.

« Le matériel magasinable doit être surveillé, entretenu, revisé, assuré, etc. Il faudrait une petite armée de fonctionnaires pour faire face à ce travail. Coût d'entretien, total *une quinzaine de millions par an.*

« Pour la Suisse, il est prévu que les hôpitaux d'armée seront établis au voisinage de nos grands hôpitaux permanents, afin de pouvoir en utiliser les salles d'opérations, de rayons X, les laboratoires, etc. : soit Genève, Lausanne, Berne, Aarau, Lucerne, Zurich, Bâle, Münsterlingen, etc.

« Pour une ville de 100 mille blessés, de 100 mille malades, de 25 mille médecins, infirmiers, infirmières, domestiques, etc. : un infirmier et une infirmière pour 20 blessés ou malades, un médecin pour 50, cela devient fort difficile.

« Nous avons 1000 infirmières (diaconesses, Croix-Rouge, etc.) professionnelles, capables, éprouvées et de tout premier ordre qui sont embrigadées. 600 entrent en service immédiatement à la mobilisation, 400 autres dans les 15 jours à 3 semaines. Où trouvera-t-on les huit mille autres infirmières ? Parmi les simples bonnes volontés ? Vous savez quel pays en est pavé, de bonnes volontés ! Pour le personnel infirmier ce serait encore plus difficile, et pour les médecins pas plus facile, car nous n'en avons pas de trop pour l'armée, et il fallait voir cet été à Bucarest les hôpitaux ! On y rencontrait quelques rares chefs de service pas encore pris par la mobilisation, mais pouvant en grande partie être appelés d'un moment à l'autre et... d'élegantes, de charmantes doctoresse, parfois même remarquablement jolies, à peine par-ci, par-là, un être jeune encore et à moustaches, un jeune médecin que son état de santé éloignait seul de l'armée.

« Où établira-t-on les dix villes de vingt mille âmes ? Sur nos grandes places d'armes ? Dans ce cas il faut tout de suite commencer par les canaliser, y amener l'eau potable et ménagère en abondance, créer des rues, des places, bâtir des locaux pour les salles d'opérations, les laboratoires, les rayons X, les bains, etc., etc.

« Je veux bien croire que nous sommes très riches et qu'on peut assurer ce service avec le monopole du tabac, par exemple, mais va-t-on nous amener les blessés ou devons-nous aller les chercher et préparer une centaine de trains sanitaires, à acheter, magasiner et entretenir ?

« En cas de grande guerre les trains militaires iront au front avec les hommes, les munitions, les bagages, les approvisionnements et reviendront par le même chemin pour prendre un nouveau chargement et ramenant les blessés, qui seront conduits non là où ils veulent aller ou où le voudraient les médecins, mais où l'administration militaire ramène le train, et je ne vois pas la possibilité de désorganiser ces services parallèles par un service perpendiculaire amenant les blessés en Suisse.

« Si nous avons 100 millions à dépenser et 15 millions annuels à mettre à l'entretien d'un matériel quelconque, ils seront mieux placés précisément dans l'augmentation de nos approvisionnements d'Etat qu'à de vagues arrangements internationaux qui valent ce qu'ont valu Andrinople et la Thrace, ce que vaut l'Arménie et ce qu'a valu la Macédoine.

« Je ne parle pas dans ces évaluations des difficultés et du coût d'entretien et de nourriture de ces 200 mille bouches nouvelles. Enfin, croyez-vous que, dans une Suisse *vraiment neutre*, nos hôtels resteraient vides ? Ce serait encore une autre ruée de 100 ou 150 mille hôtes à nourrir. Enfin, garde-t-on ou supprime-t-on notre armée ? Si on la conserve, elle peut servir à quelque chose et nous pouvons, malgré les engagements internationaux, avoir à nous battre.

L'idée est très belle, j'en conviens,
C'est plus beau que Lycurgue et rien d'aussi
[sublime]
N'aura jamais paru si le journal l'imprime,
mais ce n'est pas réalisable. »

A cette prose devant laquelle le lecteur impartial restera sans doute perplexe, peut-être soucieux, se disant : N'y a-t-il pas là quelque exagération, les chiffres ne sont-ils pas enflés à plaisir ? le colonel de Tscharner réplique par un article intitulé

La Suisse neutre et son ravitaillement.

« L'idée d'assurer notre ravitaillement pendant une guerre de la Triple Alliance contre la Triple Entente, en accueillant un certain nombre de blessés belligérants, a fait du chemin : preuve en est l'énergie avec laquelle elle se trouve attaquée par M. le Dr Lardy.

« Il voit grand et prouve, chiffres et expérience à l'appui, que la transformation de la Suisse en une ambulance pour ses quatre voisins serait une affaire coûteuse. Il faudrait pour cela préparer en temps de paix le logement, la nourriture et les soins médicaux de 200,000 blessés et malades au moins ; donc : achat de 200,000 lits complets, construction immédiate des magasins nécessaires, etc., etc. Probablement les 120 millions de frais d'achat et les 15 millions de frais d'entretien annuel, que M. Lardy juge nécessaires pour prouver l'impossibilité de cette utopie, seraient vite dépassés.

« En outre, serait-il possible de trouver en Suisse un personnel sanitaire de 20,000 médecins, infirmiers, etc., pour soigner les 200,000 étrangers ? Certes, non !

« Ces indications sur l'organisation de notre service sanitaire en cas de mobilisation, des emplacements prévus pour nos hôpitaux militaires, ainsi que les chiffres relatifs aux frais d'organisation de la Suisse en ambulance internationale sont des plus intéressants, mais elles enfoncent des portes ouvertes. La question n'est pas là. Répétons d'abord, une fois de plus, qu'aucune convention internationale ne doit ou ne devra empêcher la Suisse de défendre son indépendance par une armée nationale aussi forte que possible.

« Ajoutons même qu'au point où en sont les armements en Europe, il est très douteux que, dans une conflagration générale, la Suisse puisse conserver le rôle d'Etat neutre durant longtemps. La possibilité n'en doit cependant pas être considérée comme exclue d'emblée, et cela ne nous dispense pas du devoir d'examiner les moyens qui pourraient nous permettre de conserver cette attitude et dans tous les cas de l'observer aussi longtemps que possible. Aussi les autorités et les Chambres fédérales s'occupent-elles depuis des années de notre ra-

vitaillement en temps de guerre tant pour les denrées que pour les combustibles des chemins de fer et de l'industrie. Des difficultés de toute espèce ont entravé jusqu'ici la solution du problème.

« Il est certain que, depuis un siècle, la neutralité nous a rendu de grands services. Elle a pu être maintenue non pas par le fait qu'elle était garantie par les puissances, mais par le fait qu'elle se trouvait être dans l'intérêt de tout le monde. En effet, l'importance stratégique de notre position au centre de l'Europe est telle qu'aucun de nos voisins ne peut permettre à son rival de se former une base d'opération sur le territoire suisse. Le démembrement complet de la Suisse ne pourrait pas modifier la carte de façon à rendre une paix durable ; voilà ce qui peut nous sauver, si nous savons nous conserver à nous-mêmes une initiative indépendante de toute alliance et si nous réussissons à repousser par les armes toute atteinte à notre neutralité occasionnée par les vicissitudes des luttes environnantes.

« Mais pour cela il sera nécessaire de maintenir intacte notre vitalité économique, c'est-à-dire qu'il nous faudra des vivres et du charbon. Pour nous les procurer, nous devons disposer de l'accès à la mer afin de pouvoir communiquer avec l'Amérique, qui, elle, sera le *tertius gaudens* de la grande mêlée.

« Fort probablement chacun de nos voisins nous offrira le libre accès à l'un ou l'autre de ses ports de mer, même sur son réseau de voies ferrées enrégimentées pour la guerre. En échange, il nous demandera des services qui nous obligeront à devenir ses alliés. Et dans ce cas les bonnes qualités de notre armée ne serviraient qu'à augmenter les prétentions de ceux qui voudraient bien se nommer nos amis.

« Cette éventualité peut et doit être envisagée d'avance. Pourrait-elle être évitée par des traités identiques avec chacun de nos quatre voisins ? Traité qui vaudront autant que tous les traités entre Etats, c'est-à-dire qu'ils sont observés tant que l'exigent les intérêts du plus fort, ce qui cependant n'est pas un motif pour ne pas en conclure. Nous ne sommes au reste aucunement d'avis que de pareilles négociations devraient être entreprises à la légère comme l'ont été, par

exemple, certaines conventions de chemins de fer. Tout au contraire, nous proposons qu'on se demande d'avance :

« 1^o Quel serait en cas de guerre européenne le nombre des blessés étrangers que la Suisse pourrait accueillir et soigner sur chaque front, afin de s'assurer en échange l'accès de la mer ? Y aurait-il des hôtels qu'on pourrait aménager en hôpitaux ? Quelle serait la valeur pratique de traités pareils ? etc.

« 2^o Quelles seraient les règles à appliquer aux internés guéris ? et de quelle nature devraient être les permis de transit pour les trains suisses sur territoire belligérant ?

« Ce n'est qu'ensuite qu'il y aurait lieu de pressentir les gouvernements des grandes puissances, y compris l'Angleterre. Notre corps diplomatique trouverait là une belle occasion de se distinguer — même de se rendre populaire.

« Toutefois, il ne serait pas urgent de faire remarquer aux puissances que le nombre de leurs blessés que nous pourrions soigner serait ridiculement petit, grâce au nombre restreint

de notre personnel sanitaire ; on pourrait plutôt essayer de prouver que, sous ce rapport, la Suisse n'est pas inférieure à ses voisins. Peut-être que la comparaison de nos infirmières avec les charmantes et élégantes doctoresse de Bucarest ne s'imposerait pas non plus.

« Les détails ne se prêteraient pas à une discussion publique ; celle-ci ne peut guère s'occuper que du développement qu'apportera aux devoirs des neutres le droit des gens moderne. »

Comme cette idée généreuse intéresse non seulement les milieux militaires, mais tout autant ceux qui s'occupent des blessés — la Croix-Rouge par conséquent — nous avons cru opportun de mettre sous les yeux de nos lecteurs les lignes qu'ils viennent de lire.

Elles feront peut-être leur chemin, et qui sait si une solution heureuse ne se trouvera pas, en cours de route, le long de ce chemin !

Notre numéro de mai sera consacré presque en entier au COURS DE MONITEURS DE VEVEY, en février 1914.

Alliance des gardes-malades — Projet d'assurance-maladie, présenté au Comité central le 22 février 1914

Nous savons que « *La Croix-Rouge suisse* » compte parmi les gardes-malades de la Suisse romande une centaine d'abonnés dont 70 environ font partie de l'Alliance suisse des gardes-malades. C'est pour ces derniers spécialement que nous pensons devoir donner quelques renseignements au sujet du projet d'assurance-maladie qui a été discuté par le Comité central de l'Alliance, le 22 février 1914.

Si quelques gardes ont songé à s'assurer parfois à des caisses locales auxquelles ils paient leurs cotisations, il est

certain que la plus grande partie du personnel infirmier travaillant en Suisse n'est pas assuré, et maintes fois déjà des gardes atteints par la maladie ont eu à se repentir de n'avoir pas été assez prévoyants, et de ne pas s'être assurés en vue des jours d'incapacité de travail.

C'est pour combler cette lacune et pour pouvoir bénéficier aussi des allocations fédérales qu'il a paru opportun au Dr Marval de proposer, à la dernière assemblée générale de l'Alliance, d'étudier cette question et de voir de quelle façon une